

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **M. ROUFFY Marc, Maire**.

Nombre de conseillers : en exercice : **12** Présents : **8** Votants : **8 + 1**

Date de convocation : 21-10-2025

Date d'affichage : 21-10-2025

Présents :

M. **ROUFFY**, Marc ;
Mme **DEPONT** Joëlle ;
Mme **BERTRAND** Danielle ;
M. **RAVEAU** Bernard ;
Mme **NOULHIANE** Jocelyne ;
Mme **JACQUET** Magali ;
M. **LANDUREAU** Marc ;
M. **BLAIN** Bernard ;

Excusés :

Mme **BRUN** Caroline ;
M. **TOSI** Alberto donne procuration à M. **BLAIN** Bernard ;

Non excusés :

Mme **BELLINO** Corinne ;
M. **PIQUE** Fernand ;

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Mme **JACQUET** Magali ;

Ordre du jour :

- 1- Personnel Communal : augmentation du temps de travail
- 2- Multiservices : bail
- 3- Congrès des Maires : prise en charge de la participation du Maire
- 4- GRDF : renouvellement et actualisation du contrat de concession
- 5- Stade municipal : achat de luminaires
- 6- Services des Eaux : demandes de dégrèvement
- 7- Tarifs étiquettes et listes électorales
- 8- Prix repas Noël Villegouin
- 9- Vente d'un bâtiment communal

Procès-verbal du 08 septembre 2025

Aucune remarque n'étant faite, adoption à l'unanimité.

1/ Personnel communal : augmentation du temps de travail (2025_8_1)

Rapport :

Lors de sa séance du 24 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste supplémentaire à la garderie de 5 h/semaine, soit 1h15/jour suite à l'augmentation du nombre d'enfants et aussi pour assurer la sécurité des enfants lors de la liaison du transport scolaire ainsi que des adultes suite à certaines incivilités.

L'ATSEM a des heures complémentaires à récupérer suite au départ tardif de certains enfants et ce depuis plusieurs années.

Proposition :

Afin que l'ATSEM récupère ses heures, le contrat pourrait être augmenté de $\frac{3}{4}$ h/jour, soit 2 h/semaine à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le coût est similaire au paiement des heures complémentaires si elles étaient rémunérées à l'ATSEM.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

2/ Multiservices : bail (2025_8_2)

Rapport :

Le bail commercial du Multiservices entre la Commune et Mme JANVOIE Valérie a été renouvelé en 2017 par Maître LUTHIER.

Mme MARTINAT Stéphanie a succédé à Mme JANVOIE Valérie qui a cessé son activité. Le maintien de ce commerce est essentiel pour la Commune.

Proposition :

Le bail arrivant à terme, il est nécessaire d'en établir un nouveau entre la Commune et Mme MARTINAT Stéphanie par Maître LUTHIER.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

3/ Congrès des Maires : prise en charge de la participation du Maire (2025_8_3)

Rapport :

Le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.

Proposition :

Il est proposé de prendre en charge les frais de participation sur la base légale pour les coûts d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, sur justificatifs, à savoir :

- hébergement : 140 €
- restauration : 20 € par repas
- frais de transport : au réel

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

4/ GRDF : renouvellement et actualisation du contrat de concession (2025_8_4)

Rapport :

Le contrat de concession de distribution de gaz naturel de 30 ans arrive à échéance.

Proposition :

M. ROUFFY propose d'accepter ce nouveau contrat de 30 ans.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

5/ Stade municipal : achat de luminaires (2025_8_5)

Rapport :

Depuis la rentrée, il y a deux équipes de foot.

Les luminaires du stade ne sont plus adaptés pour les entraînements du soir.

Un renouvellement complet en LED serait très onéreux.

L'entreprise LABRUX a établi un devis pour le remplacement de 5 ampoules provenant du stock existant (fabricant) s'élevant à 3.261,60 € TTC.

Proposition :

Afin de garantir la pérennité de cette pratique sportive dans de bonnes conditions, il serait judicieux d'accepter le devis établi par l'entreprise LABRUX.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

6-1/ Service des Eaux : demande de dégrèvement NIVET Daniel (2025_8_6_1)

Rapport :

Sujet abordé lors de la dernière réunion mais ajourné afin d'avoir un peu plus de recul sur les consommations.

A cet effet, un nouveau relevé de compteur a été réalisé le 24 octobre.

Pour rappel :

- Relevé du 26/11/2024 au 28/06/2025 : 14,4 m³/mois
- Installation du nouveau compteur le 24/08/2025
- Relevé du 08/09/2025 : 5 m³
- Relevé du 25/10/2025 : 11, soit 5 m³/mois

Ces relevés démontrent une défaillance effective de l'ancien compteur d'eau.

Proposition :

Puisqu'il s'agit d'une défaillance, il est possible d'appliquer la règle du dégrèvement calculé sur la moyenne de consommation des 3 dernières années.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

6-2/ Service des Eaux : demande de dégrèvement MORISSÉ Gatien (2025_8_6_2)

Rapport :

Sujet abordé lors de la dernière réunion mais ajourné afin d'avoir un peu plus de recul sur les consommations.

A cet effet, un nouveau relevé de compteur a été réalisé le 23 octobre.

Pour rappel :

- Relevé du 21/11/2024 au 18/06/2025 : 11,57 m³/mois
- Installation du nouveau compteur le 18/08/2025
- Relevé du 23/10/2025 : 20, soit 10 m³/mois

Ces relevés ne laissent pas apparaître de variation significative de la consommation.

Proposition :

Le Conseil Municipal doit se prononcer quant à la demande de dégrèvement.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 0
- Contre : 8
- Abstention : 1 (M. JACQUET)

7/ Tarifs étiquettes et listes électorales (2025_8_7)

Rapport :

A l'approche des élections municipales, il est nécessaire de fixer les tarifs de la fourniture des étiquettes et listes électorales.

Rappel des prix pratiqués en 2020 :

- Liste électorale : 15 €
- Etiquettes : 15 €

Proposition :

Tarifs :

- Liste électorale : 20 €
- Etiquettes : 40 €

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

8/ Prix repas Noël Villegouin (2025_8_8)

Rapport :

Chaque année, la Commune de Villegouin demande des repas supplémentaires pour les élus et le personnel communal pour le repas de fin d'année.

Pour rappel, le prix de revient d'un repas s'élève à environ 10 €.

Proposition :

Prix : 12 €.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

9/ Vente bâtiment communal (2025_8_9)

Rapport :

Le bâtiment abritant l'ancienne Poste est inoccupé depuis plusieurs mois et se compose comme suit :

- rez de chaussée (ancien bureau de Poste) : 40 m²
- à l'étage : 1 studio de 25 m² avec séjour chambre, espace cuisine et salle d'eau
- 1 studio de 28 m² avec séjour chambre, espace cuisine et salle d'eau
- 1 studio de 32 m² avec séjour chambre, espace cuisine et salle d'eau

Il est raccordé à l'assainissement collectif, le chauffage est électrique et les studios sont en double vitrage.

Proposition :

Acceptation de l'estimation de l'agent immobilier à 70.000 €.

Décision :

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Questions diverses

- Communauté de Communes

Lecture de l'arrêté préfectoral relatif à la composition du conseil communautaire pour 2026 : 3 représentants seulement pour Palluau alors que 5 demandés.

Domage que les autres petites communes n'aient pas pris de délibération à ce sujet pour être mieux représentée.

- **Kit d'urgence**

M. ROUFFY donne lecture d'un courrier du SDIS relatif aux aléas climatiques en demandant d'inciter chacun à s'équiper d'un kit d'urgence permettant d'assurer une autonomie pendant 3 jours.

- **Vidéoprotection**

Etude en cours sur la mise en place d'une vidéoprotection afin d'assurer la sécurité des habitants.

- **Service des Eaux et service assainissement collectif**

Une nouvelle organisation à compter de janvier 2026 : ces services seront gérés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion avec l'affectation à 50 % d'un agent technique communal.

Ceci entraînera la suppression des astreintes, liées principalement à ces services, et aura donc un impact financier sur les rémunérations des agents techniques.

La poursuite des astreintes pour les autres besoins (accident, tempête, ...) reste à étudier.

De plus, il faudra décider de l'avenir du matériel appartenant à ces services (tracteur, John Deere, le camion benne, le tractopelle, ...) : le conserver ou le vendre.

- **Abribus**

Il sera installé sur le parking des Alouettes et la place réservée aux personnes à mobilité réduite sera déplacée en conséquence.

M. LANDUREAU précise qu'il a reçu 2 couches de peinture.

Mme DEPONT annonce que la subvention n'a pas été retenue car ce n'est pas un abribus mais un abri de jardin.

- **Cantine Saint-Genou**

Mme DEPONT ne comprend pas pourquoi dans le PV du mois de juin de la commune de Saint-Genou le prix des repas fournis par Palluau est de 5,50 € alors que la décision votée par le Conseil municipal de Palluau en septembre 2025 fixait le tarif à 5,20 €.

Cette information n'a pas été communiquée aux conseillers.

- **Déchetterie**

Prise de connaissance des nouveaux plans précisant l'axe de circulation et les modalités de dépôts des différents déchets.

- **Associations**

M. ROUFFY annonce qu'il y aura une soirée « sponsors & mécénat » pour les associations à Châtillon.

- **Centre Socio Culturel**

Suite à la visite de la commission de sécurité, une trappe est non conforme et doit être condamnée : facture estimée à 530 € HT.

M. RAVEAU suggère d'installer une main courante au niveau des escaliers.

Mme BERTRAND signale que lors du Salon du Livre, une affiche a été collée avec du scotch et du coup, cela a arraché la peinture de la porte.

- **Elections municipales**

M. ROUFFY donne des informations sur les inscriptions, dépôt de liste, ...

- **Zone 30**

M. BLAIN demande où en est le dossier de la baisse de vitesse rue Haute.

M. ROUFFY répond qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper.

- **Cimetière**

Mme BERTRAND rappelle qu'il serait bien que le cimetière soit propre à l'approche de la Toussaint.

M. BLAIN signale que la porte du haut pose souvent problème.

- **Urbanisme**

Mme BERTRAND demande où en est la régularisation de la construction illégale rue du Gué Figuy.

M. ROUFFY répond que la DDT lui a dit que c'est le maire en poste qui sera responsable et qu'il a demandé de l'aide au CAUE.

Quand M. ROUFFY aura une réponse du CAUE aura une réponse, l'auteur de l'infraction sera convoqué.

- **Marché de Noël**

Mme DEPONT rappelle la date : dimanche 07 décembre.

- **11 novembre**

Mme JACQUET demande de diffuser un rappel pour la commémoration.

- **Lavoir rue du Lavoir**

Mme DEPONT demande où en sont les travaux.

M. ROUFFY répond que M. PIQUE doit venir prochainement.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Marc ROUFFY

Magali JACQUET